

## **Question avec demande de réponse écrite E-002172/2024**

### **à la Commission**

Article 144 du règlement intérieur

**Jean-Paul Garraud (PFE), Julie Rechagneux (PFE), Mélanie Disdier (PFE), Virginie Joron (PFE), Pascale Piera (PFE), Aleksandar Nikolic (PFE), Julien Sanchez (PFE), Afroditi Latinopoulou (PFE), Marie Dauchy (PFE), Juan Carlos Girauta Vidal (PFE), Julien Leonardelli (PFE), Nikola Bartůšek (PFE), António Tânger Corrêa (PFE), Margarita de la Pisa Carrión (PFE), Pierre Pimpie (PFE), Hermann Tertsch (PFE), Valérie Deloge (PFE), Marie-Luce Brasier-Clain (PFE), Jorge Buxadé Villalba (PFE), Fabrice Leggeri (PFE), Mireia Borrás Pabón (PFE)**

Objet: Conformité des mesures du gouvernement espagnol avec la liberté de la presse défendue par l'Union européenne

Le gouvernement socialiste espagnol prévoit de créer un registre des médias dans le cadre d'un plan d'action démocratique pour lutter contre la désinformation. Ce registre sera supervisé par la Commission nationale des marchés et de la concurrence, présidée par Cani Fernandez, ex-conseiller du Premier ministre Pedro Sánchez. Cette mesure suscite des inquiétudes, liées au risque d'un contrôle indirect des médias critiques par le gouvernement.

Ce plan survient alors que l'épouse du Premier ministre est visée par une enquête pour trafic d'influence et pour corruption, laquelle a vu M. Sánchez refuser de témoigner devant la justice et qualifier les médias ayant traité cette information de médias «d'extrême droite».

Ce plan d'action soulève donc des questions, notamment à la lecture de l'article 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui garantit la liberté de la presse.

1. La Commission est-elle informée des mesures prises par le gouvernement espagnol, susceptibles de porter atteinte à la liberté de la presse?
2. A-t-elle évalué la compatibilité de ces mesures avec les obligations de l'Espagne en vertu du droit de l'Union européenne concernant la liberté d'expression et la liberté de la presse?
3. Quelles mesures entend-elle prendre pour garantir le respect des principes fondamentaux de la liberté de la presse en Espagne?

Dépôt: 18.10.2024